

<https://ricochets.cc/Eboulement-a-La-Riviere-provoque-par-la-carriere-des-industriels-Carron-et-Eiffage-au-pied-du-Vercors-8131.html>



# Eboulement à La Rivière, provoqué par la carrière des industriels Carron et Eiffage au pied du Vercors



- Les Articles -  
Date de mise en ligne : mardi 28 janvier 2025

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Alors que plusieurs alertes claires avaient eu lieu, autorités et entreprises ont laissé la carrière se poursuivre...jusqu'à l'énorme éboulement qui a enseveli la route et des terres agricoles, et qui aurait pu être très meurtrier.

Si il n'y a pas de mobilisations fortes, autorités et entreprises enterreront probablement l'affaire en noyant les responsabilités.

Le Postillon confirme ci-dessous l'avis d'un collectif d'habitants, "La Montagne Gronde, Écoutons-là", créé suite à cette catastrophe non naturelle.

Un arrêté ministériel semble aller dans le même sens.

« Si ça n'avait pas été Carron et Eiffage, si ça avait été un petit, le directeur serait déjà en prison. »

## ► Plus c'est gros, plus ça casse !

Elles ont bon dos, les catastrophes naturelles ! Alors qu'elles se multiplient, les autorités tentent de les rendre responsables de tous les désastres. Et ce, même quand les causes semblent bien plus humaines que naturelles...

Dernier exemple en date : le gigantesque éboulement du 25 Juillet sur la commune de La Rivière, où un million de mètres cubes de roches ont envahi la plaine et des hectares de noyers. Alors que la route départementale très fréquentée a été ensevelie sur 400 m et que la vie des riverains est depuis bien compliquée, les autorités tentent de faire croire que cette catastrophe serait juste « naturelle », comme la crue ayant rasé le hameau de la Bérarde. **Le collectif d'habitants monté à la suite de l'éboulement est lui persuadé de la responsabilité des industriels Carron et Eiffage, qui exploitaient une carrière à l'endroit même où la montagne est tombée.** L'enquête menée par Le Postillon vient apporter de l'eau à leur moulin.

## ► **Contacts utiles :**

Pour rejoindre le collectif "La Montagne Gronde" et être informé des avancées du dossier, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : lamontagnegronde chez yahoo.com.

► Plus d'infos sur le collectif : <https://ecologievinay.fr/2024/08/28/la-montagne-gronde/>

+ <https://www.facebook.com/profile.php?id=61563696797205>

► Une association est créée jeudi 30 janvier à la mairie de L'Albenc, 18h30 :

**CRÉATION DE L'ASSOCIATION  
LA MONTAGNE GRONDE**

La carrière de la Rivière s'est écroulée,  
le collectif "La Montagne Gronde" s'est soulevé.

Le 25 juillet 2024, un gigantesque éboulement a eu lieu sur la commune de La Rivière (38210) recouvrant la plaine et des hectares de noyers. Alors que la route départementale très fréquentée a été ensevelie, la vie des riverains est depuis bien compliquée. La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été rejetée par l'État. Le collectif citoyen souhaite que toute la lumière soit faite sur la responsabilité éventuelle des industriels Carron et Eiffage exploitants de la carrière.

**JEUDI 30 JANVIER À 18H30  
À LA MAIRIE DE L'ALBENC**

**VENEZ PARTICIPER À LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION :**

- Pour obtenir la transparence sur les causes réelles de cet éboulement
- Pour indemniser les riverains et les agriculteurs impactés : que les coûts supplémentaires de transport soient pris en charge par AREA - filiale d'Eiffage (gratuité totale du tronçon Saint-Marcellin-Voreppe)
- Pour être informés de la reconstruction de la RD1532, du devenir de la carrière et de la montagne

**CONTACT : LAMONTAGNEGRONDE@YAHOO.COM**

**Eboulement à La Rivière, provoqué par la carrière des industriels Carron et Eiffage au pied du Vercors**

► voir aussi : [Six mois après l'éboulement sur la commune de La Rivière \(Isère\), un arrêté ministériel](#)

## Eboulement à La Rivière, provoqué par la carrière des industriels Carron et Eiffage au pied du Vercors

[annonce que l'état de catastrophe naturelle ne sera pas reconnu](#). « L'action humaine » serait en grande partie responsable du mouvement de terrain.

(...)

Six mois plus tard, l'état de catastrophe naturelle ne sera pas reconnu selon un arrêté ministériel. « **Des facteurs d'origine anthropique sont prédominants dans le déclenchement du mouvement de terrain : terrassements liés à l'exploitation d'une carrière** », précise l'arrêté concernant les deux communes de **La Rivière et de Saint-Gervais**.

Selon le texte, l'éboulement serait en grande partie lié à l'activité humaine avec l'exploitation d'une carrière en flanc de montagne, gérée depuis plusieurs années par les entreprises Eiffage et Carron.